

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, nous voulons indiquer très clairement qu'en faisant ce rappel au Règlement nous ne sommes en aucune façon opposés à ces trois crédits. Mais nous voulons également indiquer clairement qu'il faut protéger les droits, les prérogatives et les privilèges de l'opposition et du Parlement même.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Nous accueillons d'emblée votre décision à ce sujet. Nous sommes disposés à consentir à l'inclusion de ces trois crédits dans la loi portant affectation de crédits sur la foi de l'extrait que Votre Honneur a cité de la 18<sup>e</sup> édition de May, page 731. Je crois que c'est la façon dont le gouvernement devrait procéder et nous lui accorderons notre consentement.

**M. l'Orateur:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La présidence présente de nouveau la motion.

**Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) propose:**

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 7 novembre 1973, à l'exception du crédit adopté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:** Que le bill C-239, intitulé loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974 soit maintenant lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

Après quoi l'honorable M. Drury propose: Que le bill C-239, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCleave.)

(Les articles 2 à 5 sont adoptés.)

**M. le président:** Le député de Scarborough-Ouest invoque-t-il le Règlement?

**M. Harney:** Monsieur le président, j'espère que nous n'aurons pas une indigestion de rappels au Règlement ce soir. Le mien sera bref, très bref. J'ai déjà soulevé la question et certains députés savent de quoi je veux parler. Quand j'ai invoqué le Règlement dans des circonstances à peu près semblables, il y avait eu approbation générale, mais jusqu'ici on n'a rien fait pour régler la question. Voici où je veux en venir. Dans chaque liste qu'on remet aux députés, l'ordre alphabétique, comme dans l'annexe actuelle, est rédigé selon les titres anglais.

#### *Adoption des motions de subsides*

**Une voix:** Et puis après?

**M. Harney:** Le député demande «Et puis après?» Eh bien voilà. Pour un député unilingue francophone, il n'y a aucun ordre dans l'annexe. Il doit se reporter à l'annexe anglaise pour trouver le crédit qu'il cherche. Je pense qu'une fois pour toutes, monsieur le président, nous devrions au moins alterner le procédé ou fournir une liste qui faciliterait la recherche d'un article pour les députés francophones comme c'est le cas pour les députés anglophones. Tout au moins, si nous procédions de temps à autre en français, nous aurions le mot «Affaires» en premier lieu là où il doit être.

● (2340)

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, relativement à ce rappel au Règlement, je voudrais appuyer énergiquement ce que vient de dire l'honorable député.

Je me souviens qu'il y a un certain nombre de mois, au même moment où la même procédure ridicule était à l'étude, le Parti Crédit Social du Canada se battait pour obtenir un exemplaire du projet de loi. On sait que depuis plus de 100 ans, les députés n'avaient même pas droit à un tel exemplaire, de sorte qu'ils ne pouvaient pas suivre ce qui se passait à la Chambre. Depuis que l'on y a droit, on continue à dresser la table des matières de l'annexe de la façon anglaise, de sorte que les députés de langue française sont encore une fois pénalisés. Voilà pourquoi, monsieur le président, je veux appuyer énergiquement ce qu'a dit l'honorable député pour qu'enfin on en vienne vraiment à suivre à la Chambre, une procédure bilingue, à l'image du Canada.

[Traduction]

**M. Peters:** Monsieur le président, je serais prêt à appuyer la proposition du député de Scarborough-Ouest, mais à mon avis nous ne devrions pas nous préoccuper de la liste du tout. Nous n'en discuterons pas et, au fond, aucune raison sérieuse n'exige d'en trouver l'un ou l'autre des articles; aussi, quelle différence cela peut-il faire qu'elle soit incorporée au bill ou non?

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

**M. le président:** Le bill est-il agréé?

**Des voix:** Sur division.

**M. le président:** Le bill est agréé, sur division.

**M. Nielsen:** Le président a dit, je crois, que le bill était agréé sur division. En fait, on est tous d'accord de ce côté-ci de la Chambre.

(Rapport est fait du bill).

**M. Drury propose:** Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)